

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le lundi 13 mai 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Denis MARCHAND et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Miguel CAMUS.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- I. MAISON PARAMEDICALE ET DE SERVICES
- II. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE
- III. FONDATION DU PATRIMOINE : COTISATION ANNEE 2019
- IV. PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE
- V. SALLE DES LILAS : POINT SUR TARIFS LOCATIONS
- VI. QUESTIONS DIVERSES

I. MAISON PARAMEDICALE ET DE SERVICE

➤ Mission maîtrise d'œuvres

Mickaël Delahaye présente au conseil les différents devis concernant les prestations de maîtrise d'œuvre de la maison paramédicale et de services.

		Lemarié	Chaîneau	Artizen
Base 118000	Phase 1	Phase plan et descriptif		
	Taux	3.52	5.5	4.4
	Forfait	4153.6	6490	5192
	Phase 2	Phase appels d'offres et chantier		
	Taux	4.48	4.15	6.6
	Forfait	3964.8	4897	7788
TOTAL		8118.40	11387	12980

➤ Mission maîtrise d'œuvre

		Lemarié	Chaîneau	Artizen
Base 90000	Phase 1	Phase plan et descriptif		
	Taux		5.5	4.4
	Forfait		4950	3960
	Phase 2	Phase appels d'offres et chantier		
	Taux		4.15	6.6
	Forfait		3735	5940
Total			8685	9900

Il est proposé au conseil de retenir la société Lemarié pour la phase 1 d'un montant de 4 153.60€. La phase 2 ne sera pas retenue dans un premier temps.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 2 abstentions, le devis de la société Lemarié pour la phase 1 d'un montant de 4 153.60€ HT.

➤ Mission contrôle technique de construction

Société APAVE : 1 975.2 € HT
Société SOCOTEC : 2 065 € HT

DELIBERATION : Le conseil municipal évaluera dans un second temps la nécessité de cette mission.

➤ Mission SPS :

Société BUDO53 : 647.25 € HT
Société APAVE : 950 € HT
Société SOCOTEC : 1 215 € HT

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société BUDO53 pour un montant total de 647.25€ HT.

II - INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Mickaël Delahaye propose au conseil de verser l'indemnité pour le gardiennage de l'église comme chaque année à Pierre Antoine GARREAU. Celle-ci s'élève à 120.97€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97€ pour l'année 2019 à Pierre Antoine GARREAU.

III- FONDATION DU PATRIMOINE : COTISATION ANNEE 2019

La fondation du patrimoine demande une cotisation pour l'année 2019.

Rappel : cette fondation a participé financièrement à la rénovation de notre clocher et a versé 5000€ de subvention à ce titre.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de la cotisation pour l'année 2019.

IV-PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Mickaël Delahaye informe le conseil des conditions de la réforme sur les agents de catégorie C qui ont des possibilités d'avancement de grade.

Après étude des dossiers, il est convenu de supprimer un poste d'adjoint technique au profit d'un poste d'adjoint technique principal, sur un temps de travail d'un agent qui réalise 26H dans la collectivité.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à la majorité de supprimer un poste d'adjoint technique au profit d'un poste d'adjoint technique principal, sur un temps de travail d'un agent qui réalise 26H dans la collectivité.

V- SALLE DES LILAS : POINT SUR TARIFS LOCATIONS

Christelle Baudouin présente le bilan de la location des salles sur l'année 2018.

La commission en charge de la location des salles de la commune propose de passer à un tarif unique sur le weekend entier pour les deux salles évitant ainsi les réservations différenciées avec ou sans lendemain parfois complexes à gérer.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le passage à un tarif unique pour le weekend entier pour les deux salles

Un chèque de caution sera demandé aux associations qui réservent la salle à titre gratuit afin de gérer les problématiques d'annulations tardives qui peuvent coûter à la collectivité. L'encaissement ou non de ces chèques de caution se fera sur délibération de conseil en cas d'annulation tardive.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de demander un chèque de caution aux associations qui réservent la salle et l'encaissement ou on sera fait sur délibération de conseil municipal.

VI- QUESTIONS DIVERSES

➤ Terrain Mr MAIGNAN

Mickaël Delahaye informe le conseil que la parcelle B 1186 (terrain de Mr Maignan Eugène) pourrait être proposée à la vente à la commune au tarif de 500€ si tous les membres de la famille sont d'accords.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle au prix de 500€ si tous les membres de la famille donnent leur accord.

➤ **Extension de réseau**

Une extension de réseau de 204 mètres linéaires et un poste électrique de 250Kwa sont nécessaires pour l'éventuelle création d'un lotissement privé pour un coût de 18 528€. Les frais seront supportés par les propriétaires du terrain.

DELIBERATIONS :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la validation de travaux d'extension de réseau et de création d'un poste de 250Kwa par Territoire d'énergie Mayenne d'un montant total de 18 528€ pour desservir le lieu-dit la Basse Perrière.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'encaissement d'un don de 18 528€ de Mme Girault Henriette.

➤ **Opération « Fleurir notre village »**

Mickael Delahaye propose, dans le cadre du fleurissement de notre village, de mettre des bacs à fleurs (comprenant le terreau et les fleurs) sur les trottoirs de plus de 2 mètres de largeur de la rue des Tisserands devant les propriétés des Commérois qui accepteraient d'en assurer l'arrosage.

Pour cela, il est proposé de faire passer un questionnaire préalable auprès des administrés concernés pour obtenir leur avis.

Daniel Gérard propose aussi d'apporter un fleurissement complémentaire sur le côté de l'église.

➤ **Sondage rythmes scolaires avril 2019**

Aurore Bibron présente au conseil le résultat du sondage réalisé auprès des parents concernant les nouveaux rythmes scolaires comme il avait été convenu lors de la mise en place de ceux-ci.

Rythmes scolaires actuels

Horaires de classe : du lundi au vendredi 8h45-11 h45 et 13h30-16h30 excepté le mercredi : 9h00-12h00, horaires TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) : mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 16h30 pour les classes élémentaires.

Les avis de l'ensemble des familles :

- Positif : 19
- Plutôt positif : 24
- Plutôt négatif : 11
- Négatif : 5
- Sans avis : 12

Proposition rythmes scolaires 2019-2020

- 4 jours ½ pour tous : 6
- 4 jours pour tous : 37
- Doubles rythmes : 24
- Pas d'avis : 4

Le sujet sera évoqué et soumis à un vote lors du prochain conseil d'école.

Il est 23h45, la séance est levée.